



# LA BONIFICATION DES POURVOIRIES EN AIRES PROTÉGÉES DE CATÉGORIE VI : PERCEPTION PAR LES POURVOYEURS

RAPPORT DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS  
DE POURVOYEURS MEMBRES DE LA FPQ

PAR

VÉRONIQUE YELLE ING.F. M.SC.

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

MAI 2007

---

TRAVAIL RÉALISÉ POUR LE COMPTE DE



RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DE



## *Table des matières*

---

Liste des tableaux .....	iii
Introduction.....	1
Mise en valeur et conservation de la faune en pourvoirie.....	5
Problématiques relatives à la faune en pourvoirie .....	8
Perception des aires protégées.....	10
Perception de la catégorie VI des aires protégées de l’UICN.....	12
Valeurs des pourvoyeurs relatives aux forêts .....	15
Discussion et conclusion .....	18
Annexes.....	20
Annexe 1 : Questionnaire de l’entrevue .....	21
Annexe 2 : Présentation de la catégorie VI des aires protégées de l’UICN.....	25

## Liste des tableaux

---

<i>Tableau 1 : Provenance des pourvoyeurs interrogés.....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : Groupes d'âge des répondants.....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 3 : Niveau de scolarité des répondants.....</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 4 : Vocation des pourvoiries selon les répondants à l'enquête .....</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 5 : Définition de la faune selon les pourvoyeurs interrogés.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 6 : Activités de mise en valeur de la faune réalisées par les pourvoyeurs enquêtés.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 7 : Activités de conservation de la faune réalisées par les pourvoyeurs sondés.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 8 : La pourvoirie idéale selon les pourvoyeurs interrogés .....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 9 : Problèmes identifiable à l'intérieur des pourvoiries en lien avec la vocation de mise en valeur et conservation de la faune selon les répondants .....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 10 : Définition d'une aire protégée selon les répondants .....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 11 : Avantages pour une pourvoirie de devenir une aire protégée selon les répondants .....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 12 : Inconvénients pour une pourvoirie de devenir une aire protégée selon les répondants .....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 13 : Perception générale de la catégorie VI par les répondants.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 14 : Avantages de la catégorie VI pour une pourvoirie selon les répondants</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 15 : Inconvénients de la catégorie VI pour une pourvoirie selon les pourvoyeurs sondés.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 16 : Réponses des pourvoyeurs aux affirmations a) à l) .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 17 : Valeurs tirée des forêt en ordre d'importance pour les pourvoyeurs sondés.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 18 : Note moyenne accordée aux différents avantages de la forêt selon les répondants .....</i>	<i>17</i>

---

## *Introduction*

---

Cette enquête découle d'une initiative commune de la SÉPAQ et de Nature Québec visant la bonification des territoires fauniques structurés en aires protégées de catégorie VI de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une initiative à laquelle s'est jointe la Fédération des Pourvoiries du Québec en janvier 2007, ainsi que la Fondation de la faune du Québec. Un groupe de travail provincial a notamment été formé des organisations ci-haut mentionnées et de plusieurs autres acteurs impliqués dans le réseau des territoires fauniques structurés (TFS), des aires protégées et de l'industrie forestière afin de déterminer comment la catégorie VI de l'UICN pourrait être implantée au Québec dans les TFS.

L'objectif de ce projet de bonification vise avant tout à munir les TFS d'une protection particulière afin de leur permettre d'accomplir pleinement leur rôle de mise en valeur et conservation de la faune, car si ces territoires bénéficient d'une gestion faunique plus fine, rien ne les distingue du reste du territoire public libre en ce qui concerne l'exploitation des autres ressources forestières.

La FPQ étant membre du groupe de travail provincial, il lui était nécessaire de connaître l'intérêt de ses membres pour un tel projet, afin d'orienter ses interventions auprès du groupe de travail. Une enquête a donc été menée auprès de 30 pourvoyeurs membres de la FPQ en mars 2007. Cette enquête avait aussi pour but de présenter aux pourvoyeurs la catégorie VI ainsi que d'investiguer leur réalité en regard de la mise en valeur et à la conservation de la faune.

Les rencontres avec les pourvoyeurs ont pris la formes d'entrevue individuelles dirigées. Le questionnaire utilisé était composé de questions ouvertes et de questions fermées. Un talon socio-démographique a aussi été administré dans le but de mieux connaître le groupe des répondants. La première partie de l'entrevue se déroulait avant que les répondants aient été informés des caractéristiques de la catégorie VI, afin d'investiguer leur perception générale du mandat des pourvoiries dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées ainsi que leur intérêt face au projet de bonification de leurs territoires. Puis, les aires protégées de catégorie VI étaient présentées aux répondants selon le texte reporté en annexe 2. Dans un deuxième temps, le reste des questions de l'entrevue visait à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et/ou économiques associés à la gestion des ressources et du territoire par les gestionnaires, recueillir leurs commentaires, attentes, appréhensions,

suggestions et réflexions en regard du concept de bonification de leurs pourvoies en aires protégées de catégorie VI de même qu'à identifier leurs valeurs face à la gestion de la forêt publique québécoise.

Il était souhaité de rencontrer 30 pourvoies et plusieurs pourvoies membres de la FPQ étaient présentes à au salon Expert Plein-air Camping Chasse et Pêche de Québec, c'est lors de cette occasion que se sont déroulées les entrevues. Les entretiens duraient généralement 30 à 45 minutes et ont été réalisés lors des périodes de disponibilité des pourvoies qui, étant exposants, étaient très occupés lors du salon. Les questions étaient posées à voix haute et notées sur papier au fur et à mesure que progressait l'entrevue. Les conditions de l'entrevue ont été les mêmes pour tous les répondants et leur réponses ont été traitées de façon anonyme.

## *Profil des répondants*

---

Les pourvoyeurs ont été rencontrés entre le 17 et le 19 mars 2007, à Québec lors de leur présence au Salon Expert Camping Chasse et Pêche, où ils se trouvaient en qualité d'exposants. Les pourvoyeurs ont été choisis au hasard en essayant toutefois d'obtenir une quantité similaires de répondants pour chacune des régions représentées au salon. Cependant, la disponibilité limitée des pourvoyeurs n'a pas permis d'atteindre cet équilibre. Ainsi, sur les 30 pourvoyeurs interrogés, 29 répondants ont été retenus pour lesquels le tableau 1 indique la région où est située leur pourvoirie.

*Tableau 1 : Provenance des pourvoyeurs interrogés*

<b>REGION</b>	<b>Nombre de pourvoiries</b>
Abitibi	1
Charlevoix	7
Côte-Nord	5
Lanaudière	1
Mauricie	8
Nord du Québec	1
Saguenay Lac St-Jean	6
<b>Total</b>	<b>29</b>

Bien qu'à l'origine, il ait été prévu de ne rencontrer que les pourvoyeurs possédant des droits exclusifs de chasse et de pêche sur un territoire donné, les PADEs, il a paru intéressant en cours de route, d'interviewer aussi les propriétaires de pourvoiries sans droits exclusifs (PSDEs), puisque ces derniers se sentaient tout aussi concernés par le projet que les propriétaires de PADEs. Parmi les répondants à l'enquête, on compte donc 23 PADEs et 6 PSDEs.

Les répondants à l'enquête étaient en majorité des hommes (26/29) et ce, malgré le fait que plusieurs femmes étaient présentes dans les kiosques des pourvoiries exposants. Il semble que les dossiers forestiers soient généralement du ressort masculin pour les pourvoyeurs, même lorsqu'il s'agit d'un couple propriétaire. Les gens interrogés étaient aussi majoritairement quadragénaires ou quinquagénaires, comme le démontre le tableau 2.

*Tableau 2 : Groupes d'âge des répondants*

Groupe d'âge	Nombre de répondants
25-34 ans	4
35-44 ans	4
45-54 ans	11
55-64 ans	8
65+	2
<b>Total</b>	<b>29</b>

Le groupe des répondants est aussi relativement homogène lorsqu'il s'agit du niveau de scolarité complété, comme en témoigne le tableau 3.

*Tableau 3 : Niveau de scolarité des répondants*

Scolarité complétée	Nombre de répondants
Collégial	4
Primaire	3
Secondaire/professionnel	17
Universitaire	5
<b>Total</b>	<b>29</b>

Pour terminer, mentionnons que la grande majorité des répondants ont affirmé recevoir dans leurs pourvoies une clientèle de type provinciale (26/29), tandis que les 3 pourvoies restantes accueillent plutôt une clientèle comprenant, en plus des clients provenant de la province du Québec, un bon pourcentage de clients en provenance de l'international.

## *Mise en valeur et conservation de la faune en pourvoirie*

---

La conception qu'ont les propriétaires de leurs pourvoiries reflètent bien la mission de leurs entreprises. En effet, l'offre de chasse et de pêche, de villégiature et l'accessibilité à la nature constituent, pour une grande part des pourvoyeurs sondés, la **vocation des pourvoiries**. En effet, pour près de 65 % d'entre eux, la vocation de mise en valeur de la faune, i.e. l'offre de chasse et de pêche, constituait en tout ou en partie de la vocation des pourvoiries. On note aussi que la villégiature occupe une place importante pour les pourvoyeurs dans la raison d'être de leurs entreprises (51,7 %), ce qui traduit une tendance actuelle pour l'offre et la demande d'activités non prélevatrices. Pareillement, pour plusieurs pourvoyeurs, soit près de 35 %, la vocation des pourvoiries est aussi de rendre la nature accessible à faible coût aux gens qui ne disposent pas nécessairement de l'équipement ou du territoire pour le faire de façon indépendante. Quatre des pourvoyeurs interrogés, soit environ 14 %, ont mentionné que les pourvoiries avaient une vocation de protection de la faune

*Tableau 4 : Vocation des pourvoiries selon les répondants à l'enquête*

Code	Vocation des pourvoiries	Nb de mentions	%
1	protection faune	4	13,8
2	accessibilité à la nature	10	34,5
3	villégiature	15	51,7
4	chasse et pêche	19	65,5
5	tranquillité, intimité, sécurité	1	3,4
6	hébergement	4	13,8
7	gestion faunique	2	6,9
8	entreprise privée	6	20,7

Pour des entrepreneurs dont la rentabilité des entreprises est fortement dépendante de l'abondance d'espèces prisées pour la chasse et la pêche, les pourvoyeurs ont une vision très globale de ce qu'est la faune. En effet, la majorité d'entre eux (58 %) ont répondu, à la question leur demandant quelle était la **définition de la faune** pour eux, qu'il s'agissait de la nature en général, incluant la forêt. Environ le tiers des répondants a mentionné qu'il s'agissait de tous les animaux terrestres ou aquatiques, tandis qu'un autre tiers a défini la faune comme étant la ressource principale de leur entreprise.

Tableau 5 : Définition de la faune selon les pourvoyeurs interrogés

Code	Définition de faune	Nb de mentions	%
1	Tous les animaux	8	30,8
2	Ressource principale	9	34,6
3	Nature en général	15	57,7

Lors qu'interrogés sur la tenue d'activité de mise en valeur de la faune dans leurs pourvoiries, 22 pourvoyeurs ont répondu positivement, soit environ 75 % des répondants. De ce nombre, près de 60 % ont mentionné aménager ou entretenir des frayères et 34 % ont rapporté ensemercer leurs lacs de pêche. On constate donc que la ressource halieutique est au centre des préoccupations des répondants, comme en témoigne le tableau 6.

Tableau 6 : Activités de mise en valeur de la faune réalisées par les pourvoyeurs enquêtés

Code	Activités de mise en valeur de la faune	Nb de mentions	%
1	Interprétation de la faune	2	6,9
2	Observation de la faune avec ou sans appât	7	24,1
3	Aménagement/entretien de frayères	17	58,6
4	Sentiers	7	24,1
5	Aménagement pour gros ou petit gibier	3	10,3
7	Ensemencement	10	34,5

En ce qui concerne la faune terrestre, ce sont l'aménagement de sentiers (7/29), l'observation de la faune avec ou sans appât (7/29) ainsi que la réalisation d'aménagement pour favoriser le gros ou le petit gibier (3/29) qui ont été le plus souvent mentionnés par les répondants.

Interrogés sur les activités de conservation de la faune réalisées sur leurs pourvoiries et dont les réponses sont rapportées dans le tableau 7, 24 pourvoyeurs sur 29 ont affirmé pratiquer de telles activités. Étant donné que la nature même de leurs entreprises est de gérer les quotas de chasse et de pêche, cette activité fut mentionnée par plusieurs répondants, soit environ 48%, comme étant une activité permettant de conserver la faune. Cette réponse se manifestait par des allusions au fait que le pourvoyeur est souvent appelé à surveiller ses clients afin que ces derniers respectent les quotas imposés. Dans le même ordre d'idée,

plusieurs répondants (5/29) ont aussi rapporté qu'ils devaient exercer un contrôle et une surveillance du territoire afin d'enrayer le braconnage.

L'enquête révèle aussi que les pourvoyeurs sont nombreux à diminuer volontairement le prélèvement faunique en deçà de ce qui leur est permis par Faune Québec. Ce type de réduction peut se manifester par une diminution des quotas qu'ils permettent à leurs clients de récolter, par un raccourcissement de la période de chasse ou de pêche ou encore par l'interdiction de prélever certaines espèces. À prime abord en contradiction avec les objectifs de rentabilité d'une entreprise privée comme une pourvoirie, cette pratique témoigne de la vision à long terme qu'ont les pourvoyeurs de leurs ressources cynégétique et halieutiques. Effectivement, ils préfèrent favoriser le maintien de leurs populations animales dans le temps plutôt que la maximisation des profits dans un court horizon.

Finalement, 10 % des pourvoyeurs ont relaté apporter une aide à une espèce particulière en lui offrant des conditions maximales d'habitat afin de favoriser sa reproduction (3/29). Pareillement, deux pourvoyeurs ont identifié les refuges fauniques présents sur leurs pourvoiries comme des contributions à la conservation de la faune.

*Tableau 7 : Activités de conservation de la faune réalisées par les pourvoyeurs sondés*

Code	Activités de conservation de la faune	Nb de mentions	%
1	Diminution du prélèvement (quotas, saison, espèces)	13	44,8
2	Respect des quotas	14	48,3
3	Aide à une espèce particulière	3	10,3
4	Contrôle des espèces nuisibles (trappe)	1	3,4
5	Contrôle du territoire (braconnage)	5	17,2
6	Diminution pollution (interdiction de moteurs)	1	3,4
7	Diminution de l'érosion (quais)	1	3,4
8	Opérations forestières par le pourvoyeur	1	3,4
10	Remise à l'eau	2	6,9
11	Refuge biologique	2	6,9

## *Problématiques relatives à la faune en pourvoirie*

---

Tout d'abord, les répondants devaient définir la « pourvoirie idéale » et identifier les changements à apporter à la leur pour qu'elle soit cette pourvoirie idéale. Comme le démontre le tableau 8, la première préoccupation des pourvoyeurs concerne la rentabilité de leurs entreprises, une préoccupation tout à fait légitime qui se manifestait souvent par une capacité à attirer une clientèle diversifiée et ce, dans le but de maximiser l'utilisation du territoire pendant la période d'ouverture. À ce titre, 10% des répondants ont mentionné désirer un changement de mentalité chez leurs clients afin que ces derniers soient moins axés sur le prélèvement faunique.

Plusieurs des réponses apportées par les pourvoyeurs témoignent d'un manque de contrôle sur leur environnement, en dehors de la gestion faunique. Premièrement, un peu plus de 20 % des répondants souhaitent avoir la pleine gestion de toutes les ressources présentes sur le territoire de leur pourvoirie. Près de 14 % aimeraient que les opérations forestières soient adaptées à l'échelle de leur pourvoirie ou qu'elles en soit absentes et près de 17 % ont mentionné des problématiques relatives à l'accès. Dix pour cent (10 %) des répondants ont aussi signifié qu'ils voudraient avoir plus de contrôle sur le milieu environnant leur pourvoirie afin de diminuer les impacts que les activités extérieures exercent sur leurs territoires. Finalement, environ 10 % des pourvoyeurs interrogés désirent que les espèces chassées et pêchées sur leur territoire soient plus abondantes.

*Tableau 8 : La pourvoirie idéale selon les pourvoyeurs interrogés*

Code	La pourvoirie idéale	Nombre de mentions	%
1	Plus facile d'accès/accès mieux géré	5	17,2
2	Préserver le caractère sauvage	2	6,9
5	Clientèle moins axée sur prélèvement maximal	4	13,8
6	Meilleur décorum de la profession	2	6,9
7	Abondance des espèces prélevées	3	10,3
8	Contrôle du milieu environnant la pourvoirie	3	10,3
10	Opérations forestières absentes ou adaptées	4	13,8
11	Rentable/attire clientèle diversifiée	10	34,5
13	Subventions pour améliorations	1	3,4
14	Avoir pleine gestion de toutes les ressources	6	20,7

Les **problématiques vécues** actuellement par les pourvoyeurs interrogés ont très souvent à voir avec la gestion de l'accès (41 %), qui peut entraîner des problèmes de braconnage mais aussi de vandalisme et de dérangement de la clientèle. La superposition de droits sur le territoire constitue aussi une problématique pour près de 38 % des répondants qui déplorait le fait que le gouvernement leur ait accordé des droits sur la ressource faunique tout en accordant la ressource ligneuse à l'industrie forestière, à qui revient alors la responsabilité de gérer les habitats fauniques. Certains ont aussi mentionné les droits accordés à tout citoyen en terre publique qui peut fréquenter le territoire d'une pourvoirie à droits exclusifs pour y pratiquer des activités récréatives en autant qu'il n'y ait pas de prélèvement faunique.

Encore une fois, le milieu limitrophe avec le territoire de leurs pourvoiries préoccupe certains pourvoyeurs, soit environ 14 %. Ce type de réponse pouvait concerner les pratiques de chasse autour de la pourvoirie, l'exploitation forestière ou encore la présence de villégiateurs. Aussi, la présence d'animaux indésirables constitue, pour certains pourvoyeurs, une source de préoccupation, que ce soit le castor ou l'ours noir par exemple. Le tableau 9 fait état de ces problématiques.

*Tableau 9 : Problèmes identifiable à l'intérieur des pourvoiries en lien avec la vocation de mise en valeur et conservation de la faune selon les répondants*

Code	Problème relatif à la faune	Nb de mentions	%
1	Superposition droits	11	37,9
2	Animal indésirable	3	10,3
3	Accès/braconnage	12	41,4
4	Surveillance pour les quotas	2	6,9
5	Rajeunissement du couvert	1	3,4
6	Prélèvement restreint	1	3,4
7	Superficie restreinte/limites arbitraires	2	6,9
9	Milieu environnant la pourvoirie	4	13,8

## *Perception des aires protégées*

---

Avant de présenter aux répondants le concept d'aire protégée de catégorie VI, certaines questions, les questions 6, 7 et 8, avaient pour but de connaître leur perception générale des aires protégées, la conception qu'ils s'en faisaient ainsi que les avantages et inconvénients que cela représenterait pour une pourvoirie.

Ainsi, comme le présente le tableau 10, peu de pourvoyeurs avaient une idée précise de ce qu'est une aire protégée. Toutefois, plusieurs éléments propres aux aires protégées strictes ont été apportés par les répondants comme l'absence d'activités industrielle, généralement les coupes forestières, pour environ 45 % des répondants. Pareillement, la protection des animaux par l'absence de prélèvement faunique a aussi été mentionnée par plusieurs répondants, soit près de 20 %. Toutefois, la majorité d'entre eux croyaient que la pêche demeurait permise. Pour environ 14% des pourvoyeurs interrogés, le maintien des processus naturels était primordial dans une aire protégée et, pour un nombre équivalent, la conception qu'ils se faisaient d'une aire protégée correspondait à de la protection intégrale, sans aucune activité permise.

Finalement, on constate par la disparité des éléments mentionnés, que plusieurs répondants étaient confus par l'abondance de la terminologie relative aux différentes protections pouvant être accordée au territoire forestier. Pour certains les aires protégées étaient les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), pour d'autres les vieilles forêts, les habitats fauniques ou encore les aires fauniques communautaires.

*Tableau 10 : Définition d'une aire protégée selon les répondants*

Code	Définition d'une aire protégée	Nb de mentions	%
1	Authenticité du territoire	2	6,9
2	Site naturel particulier (ex.EFE)	2	6,9
3	Vieilles forêts	2	6,9
4	Processus naturels	4	13,8
5	Petites interventions permises	1	3,4
6	Vision à long terme/globale/complémentaire	1	3,4
9	Habitat faunique/aire faunique commu/Réserve mondiale bios	3	10,3
10	Absence d'activités industrielles/foresterie/plus réglementé	13	44,8
11	Surveillance faunique/protection des animaux	6	20,7
12	Protection intégrale	4	13,8

Lors qu'interrogés sur les avantages qu'apporterait le fait de bonifier en aire protégée le territoire d'une pourvoirie, 22 des 29 pourvoyeurs interrogés étaient d'avis qu'effectivement, cette désignation comportait des avantages pour une pourvoirie. Bon nombre d'entre eux, soit près de 35 %, y ont vu le moyen d'obtenir plus de reconnaissance et de mieux faire valoir leur droits face à la gestion du territoire. Le deuxième élément en ordre d'importance à avoir été mentionné par les répondants, fut une meilleure protection des animaux présents sur le territoire (8/29), ayant pour effet d'en augmenter l'abondance. Le troisième élément apporté par les pourvoyeurs enquêtés a été l'avantage commercial que pourrait apporter cette désignation comme atout pour le marketing de leur produit (3/29). D'autres éléments ont été mentionnés par quelques uns des répondants comme le démontre le tableau 11.

*Tableau 11 : Avantages pour une pourvoirie de devenir une aire protégée selon les répondants*

Code	Avantages	Nb de mentions	%
1	Reconnaissance des droits/protection contre la foresterie	10	34,5
2	Protection et abondance des animaux	8	27,6
3	Plus de liberté sur leur territoire	1	3,4
4	Atout pour le marketing	3	10,3
5	Protection de l'environnement	1	3,4
6	Longévité de la pourvoirie	1	3,4
7	Accès limité au territoire	1	3,4

En ce qui concerne les inconvénients pour une pourvoirie de devenir une aire protégées, 13 répondants sur 29 n'en voyaient pas du tout. Pour les 16 pourvoyeurs qui ont identifié des inconvénients, la principale préoccupation était la possibilité de voir les activités permises restreintes sur le territoire de leurs pourvoiries. C'était le cas pour près de la moitié des répondants (14/29). Les autres inconvénients sont identifiés dans le tableau 12.

*Tableau 12 : Inconvénients pour une pourvoirie de devenir une aire protégée selon les répondants*

Code	Inconvénients	Nb de mentions	%
1	Mécontentement des acteurs du milieu forestier	1	3,4
2	Restrictions dans les activités permises	14	48,3
3	Détérioration de l'intégrité du territoire	1	3,4
5	Perte des avantages de la foresterie	2	6,9
6	Droit de passage supplémentaire	1	3,4

## *Perception de la catégorie VI des aires protégées de l'UICN*

---

Les pourvoyeurs interrogés ont généralement une perception globale positive de la catégorie VI des aires protégées de l'UICN. Effectivement près de 80 % d'entre eux avaient une opinion favorable de ce type d'aire protégée, que ce soit en général ou pour des raisons plus particulières, tel que le démontre le tableau 13. Trois pourvoyeurs ne se sentaient pas concernés par la bonification des pourvoiries en aires protégées de catégorie VI, soit parce qu'ils n'en ressentaient pas le besoin, soit parce qu'ils ne croyaient pas leur territoire éligible pour cette catégorie. Un répondant sur les 29 interrogés considérait que ce type de protection n'était pas suffisant.

*Tableau 13 : Perception générale de la catégorie VI par les répondants*

Code	Perception générale	Nb de mentions	%
2	Bonne impression générale	20	69,0
3	Ne se sent pas concerné/pas applicable	3	10,3
4	Plus de pouvoir aux pourvoiries	3	10,3
5	Protection trop faible	1	3,4

Vingt-six (26) des répondants, soit près de 90 %, ont vu des avantages pour leur pourvoirie à devenir une aire protégée de catégorie VI. Tout d'abord, comme en fait foi le tableau 14, 51 % des répondants étaient d'avis qu'il en résulterait une meilleure protection de leurs territoires et qu'ils auraient plus de pouvoir au niveau de l'aménagement qui en est fait. Bon nombre d'entre eux, soit environ 20 %, croyaient que la protection des animaux en serait améliorée et un nombre équivalent pensait que ce type d'aire protégée permettrait d'améliorer les pratiques d'exploitation des ressources et/ou de bonifier les connaissances à ce sujet. Dix pour cent (10 %) des répondants y ont aussi vu le moyen d'effectuer une gestion intégrée de leur territoire, et ce, à long terme. Quelques autres éléments de réponses ont été apportés par certains pourvoyeurs, tels la reconnaissance internationale du réseau, l'exclusion des activités industrielles ou encore une meilleure délimitation des territoires.

Tableau 14 : Avantages de la catégorie VI pour une pourvoirie selon les répondants

Code	Avantages de la catégorie VI	Nb de mentions	%
1	Meilleure protection /plus de pouvoir	15	51,7
2	Reconnaissance internationale	1	3,4
3	Réglementation moins normative	1	3,4
4	Longévité de la pourvoirie	1	3,4
5	Exclusions d'activités industrielles	1	3,4
6	Meilleures pratiques/connaissances	6	20,7
7	Protection des animaux	6	20,7
8	Planification à long terme intégrée	3	10,3
9	Meilleure délimitation	1	3,4
10	Fermeture d'accès	1	3,4

Environ la moitié des répondants à l'enquête, soit 14, ont aussi identifié de possibles **inconvenients** à bonifier les territoires de leurs pourvoiries en aires protégées de catégorie VI, le principal étant les restrictions dans les activités permises, ce qui pourrait engendrer une baisse des revenus selon plusieurs d'entre eux. Pour plusieurs (8/29), le fait de convertir leur pourvoirie aire protégée inspirait la crainte de perdre le contrôle de leur territoire, i.e. d'être exclus des décisions d'aménagement ou encore que la vocation de pourvoirie soit mise en péril par celle d'aire protégée. Le tableau 15 rapporte aussi d'autres appréhensions tels la lourdeur administrative d'une telle aire protégée, l'application terrain du 2/3 en état naturel ou l'augmentation du coût d'accès pour les clients si une telle aire protégée devait être taxée à l'entrée.

Tableau 15 : Inconvénients de la catégorie VI pour une pourvoirie selon les pourvoyeurs sondés

Code	Inconvénients de la catégorie VI	Nb de mentions	%
1	Restrictions possibles	8	27,6
2	Administration lourde	2	6,9
3	Augmentation de la popularité	1	3,4
4	Coupes non-adaptées	1	3,4
5	Perte de contrôle du territoire	4	13,8
6	Application du 2/3	1	3,4
7	Augmentation du coût d'accès	1	3,4
8	Brime l'industrie forestière	1	3,4

Malgré ces inconvénients appréhendés, 100 % des pourvoyeurs interrogés ont affirmé qu'ils aimeraient que leurs pourvoiries bénéficient du statut d'aire protégée de catégorie VI pour les avantages que cela comportait. Environ 55 % des répondants pensaient que toutes les pourvoiries devraient devenir des aires protégées de catégorie VI, tandis que 8 étaient de l'avis contraire et que 5 ne pouvaient se prononcer. Ceux qui ne croyaient pas que ce statut soit applicable dans toutes les pourvoiries ont expliqué leur position par le fait que certains territoires ne possédaient plus les caractéristiques naturelles nécessaires, une superficie adéquate ou alors que certaines pourvoiries, par exemple celles en terres privées, n'avaient pas besoin d'une telle protection. Certains pourvoyeurs craignaient aussi que ce statut ne restreigne l'exploitation forestière au point d'empêcher le rajeunissement des peuplements pour la faune.

## *Valeurs des pourvoyeurs relatives aux forêts*

---

Les questions 12, 13 et 14 ont porté sur les valeurs des pourvoyeurs face à la gestion des forêts, dans le but de mieux comprendre leur perception des aires protégées. Elles sont présentées ci-après avec le pourcentage de répondants tout à fait en accord ou partiellement d'accord avec les affirmations a) à l). Le tableau 16 apporte plus de précisions.

Affirmations de la question 12 :

- a) Les opérations de récolte forestières ne doivent pas détériorer le **paysage**, même dans les cas où cela entraîne des coûts d'opérations supplémentaires. **96.6% d'accord**
- b) Lorsqu'une **espèce, animale ou végétale**, est menacée d'extinction, son habitat doit être protégé, même si cela entraîne une interdiction d'exercer des activités récréatives comme par exemple la chasse, la marche ou la motoneige. **93.1% d'accord**
- c) On doit favoriser les **forêts naturelles** par rapport aux plantations artificielles, même si les plantations produisent beaucoup plus de bois. **86% d'accord**
- d) L'**utilisation des forêts publiques** doit répondre aux besoins et aux valeurs des communautés locales plutôt qu'aux fonctions écologiques des forêts, comme la conservation de l'eau, de la faune et de la flore. **41.4% d'accord**
- e) La **coupe forestière** est compatible avec la protection de l'environnement et le respect des autres utilisations de la forêt. **72.4% d'accord**
- f) Les **communautés locales et autochtones** doivent participer à la prise de décision concernant la gestion des forêts publiques. **86.2% d'accord**
- g) Lorsque des lieux naturels ont une valeur spirituelle ou culturelle particulière pour les communautés locales et autochtones, il faut éviter l'exploitation forestière de ces lieux. **79.3% d'accord**
- h) Les activités des entreprises forestières ne doivent pas compromettre la **viabilité économique** des entreprises du tourisme, de la chasse et de la pêche. **96.6% d'accord**
- i) Le principal rôle des forêts publiques doit être de procurer des **emplois aux collectivités** locales. **51.7% d'accord**
- j) Lorsque l'on intervient en forêt, il faut toujours protéger la **qualité de l'eau, la diversité biologique et les sols**. **100% d'accord**
- k) Le Québec doit augmenter la **superficie d'aires forestières protégées**, même si cela peut entraîner des pertes d'emplois en exploitation forestière. **93.1% d'accord**
- l) Les **activités de plein air, la chasse et la pêche** sont des activités importantes pour les Québécois, et les forêts publiques doivent être aménagées de manière à favoriser ces activités. **100% d'accord**

Tableau 16 : Réponses des pourvoyeurs aux affirmations a) à l)

Affirmation	Tout à fait d'accord	Partiellement en accord	partiellement en désaccord	totalemment en désaccord	en accord	% en accord
a	28			1	28	96,6
b	22	5	2		27	93,1
c	21	4	4		25	86,2
d	7	5	8	9	12	41,4
e	12	9	2	6	21	72,4
f	21	4	0	4	25	86,2
g	14	9	2	4	23	79,3
h	27	1	1		28	96,6
i	11	4	7	7	15	51,7
j	29				29	100,0
k	20	7	2		27	93,1
l	29				29	100,0

À la lecture de ces résultats, trois constats s'imposent. Tout d'abord, les pourvoyeurs ont une conscience environnementale très élevée. Ils sont favorables à l'ajout d'aires protégées au Québec, considèrent que toute intervention en forêt doit respecter l'environnement et sont prêts à restreindre leurs propres activités pour protéger les espèces menacées. D'ailleurs, les plus faibles taux d'accord avec les affirmations sont obtenus lorsqu'il leur est demandé de faire un choix entre l'environnement et l'utilisation des forêts pour des bénéfices socio-économiques. Deuxièmement, les pourvoyeurs ne sont pas opposés à l'exploitation forestière, puisque environ 72 % d'entre eux considèrent l'industrie forestière compatible avec les autres utilisations de la forêt. Troisièmement, ils considèrent que les activités des entreprises forestières doivent prendre en considération les autres usages de la forêt et éviter d'en compromettre la durabilité, par exemple en portant une attention aux paysages ou aux valeurs culturelles des sites.

L'importance accordée aux valeurs environnementales par les pourvoyeurs est corroborée par une question où les répondants devaient ordonner les avantages à tirer de la forêt selon que ce sont des avantages environnementaux, économiques ou sociaux. Vingt-deux (22) des 29 répondants ont placé les avantages environnementaux en première place. Les avantages économiques ont majoritairement été identifiés comme seconds en importance alors que les avantages sociaux ont été attirés au 3<sup>e</sup> rang par la majorité des répondants.

Tableau 17 : Valeurs tirée des forêt en ordre d'importance pour les pourvoyeurs sondés

Avantages de la forêt	1er choix	2e choix	3e choix
Environnementaux	22	6	1
Économiques	7	15	7
Sociaux	0	8	21

La tendance est reflétée par une question similaire où les répondants devaient donner une note sur 10 pour chacun des types d'avantages pouvant être tirés des forêts. Encore une fois, comme le démontre le tableau 18, les avantages environnementaux se classent au premier rang avec une note moyenne de 8,6/10, les avantages économiques au second rang avec une note moyenne de 7/10 et les avantages sociaux au troisième et dernier rang avec une moyenne de 6,2/10.

Tableau 18 : Note moyenne accordée aux différents avantages de la forêt selon les répondants

Avantages	Économiques	Environnementaux	Sociaux
Note moyenne/10	7,0	8,6	6,2

## *Discussion et conclusion*

---

Les résultats de cette enquête indiquent clairement que les pourvoyeurs interrogés sont favorables à la bonification des pourvoiries en aires protégées de catégorie VI puis qu'ils souhaitent tous pouvoir bénéficier de ce statut. D'ailleurs, même avant que la catégorie VI ne leur soit expliquée et bien qu'ayant une vision plutôt floue du type de protection ou restriction que cela pouvait apporter, peu d'entre eux percevaient les aires protégées comme problématiques pour leurs territoires. Cela s'explique probablement par le fait que les valeurs environnementales sont très fortes chez les répondants. En effet, la majorité des pourvoyeurs enquêtés était favorable à l'ajout de superficie d'aires protégées au Québec. De plus, les répondants ne semblaient pas voir d'incompatibilité à exploiter la faune et proposer des séjours de villégiature dans une aire protégée.

Pour plusieurs d'entre eux, la catégorie VI représente effectivement un moyen de mieux protéger leurs territoires et d'obtenir plus de reconnaissance lorsqu'il s'agit d'en planifier l'aménagement et l'exploitation des ressources. Ils y voient aussi un excellent atout pour la commercialisation de leur produit, convaincus que le statut d'aire protégée plairait à leur clientèle. Toutefois, les pourvoyeurs enquêtés ont des appréhensions quant à l'administration d'une telle aire protégée. Ils craignent notamment d'être restreints dans les activités qu'ils proposent, ce qui pour eux signifie une baisse de revenus. Ils redoutent aussi de perdre le peu de contrôle qui leur est actuellement consenti sur leurs territoires et ainsi mettre en péril la viabilité de leurs entreprises. Il faut savoir que les pourvoiries représentent des investissements monétaires importants qui doivent être rentabilisés sur plusieurs années.

Bien que la vocation de mise en valeur et conservation de la faune ne soit pas explicitement mentionnée dans la *Loi sur la mise en valeur et conservation de la faune* ( L.R.Q chap.C-61.1) en ce qui concerne les pourvoiries, la majorité des pourvoyeurs conçoivent leurs activités en tant que tel. De fait, si plusieurs d'entre eux ont mentionné les activités de mise en valeur de la faune comme principale vocation des pourvoiries, ceux à avoir pu identifier des activités de conservation de la faune ont été plus nombreux que ceux ayant rapporté effectuer des activités de mise en valeur de la faune.

Les pourvoyeurs sont certes attachés à leurs territoires mais plusieurs de leurs réponses à l'enquête témoignent du fait qu'ils sont avant tout des gens d'affaires soucieux de la santé économique de leurs entreprises, par exemple lorsqu'il s'agit de diminuer volontairement le prélèvement. Cette dépendance de leurs entreprises par rapport à l'environnement est mise

en évidence par le fait que les valeurs environnementales et économiques de la forêt sont importantes pour eux, avec une prépondérance environnementale. Par contre, leur conception de la faune déborde du cadre de l'exploitation pour la chasse et la pêche, ce qui démontre qu'ils ont une bonne compréhension des interactions entre les espèces gibier et le reste de l'écosystème. D'ailleurs, plusieurs de leurs problématiques en relation avec la faune sont liées au contrôle de l'environnement forestier. Que ce soit pour mieux contrôler le prélèvement ou les activités ayant une incidence sur la ressource faunique, les répondants ont été nombreux à revendiquer plus de reconnaissance et de droits quant à la gestion de la forêt.

Cependant, les pourvoyeurs interrogés ne sont pas pour autant opposés à toute forme d'exploitation forestière sur leurs territoires. Beaucoup d'entre eux étaient conscients des enjeux actuels vécus par l'industrie forestière et ne souhaitaient pas nuire à sa survie tant que la leur n'était pas mise en péril. Ils reconnaissaient d'ailleurs que l'industrie forestière pouvait leur être bénéfique, que ce soit pour la création ou la réfection de chemins d'accès que pour le rajeunissement de peuplements surannés propice à la faune exploitée. Pour eux, il s'agit surtout de concilier les usages, de les rendre compatibles et d'être pris en considération lors de l'aménagement des forêts publiques, notamment que les opérations forestières soient adaptées à la réalité de leurs territoires et qu'elles respectent l'utilisation qui en est faite.

Finalement, en ce qui concerne la catégorie VI en tant que telle, il semble qu'elle corresponde très bien à la vision qu'ont les pourvoyeurs de la pourvoirie idéale puisque, tout en permettant l'utilisation durable des ressources, elle garantirait l'application des meilleurs notions d'aménagement, tant au niveau de l'application terrain que du mode de gestion. Ce type d'aire protégée apporterait une réponse à la demande des pourvoyeurs de modifier la gestion des pourvoiries pour tenir compte de l'utilisation qu'ils font du territoire et des besoins de leur industrie, en garantissant une cohabitation harmonieuse avec l'industrie forestière. Les attentes et appréhensions des pourvoyeurs face à ce type d'aire protégée sont toutefois anticipées, étant donné que les modalités de mise en œuvre et de gestion de la catégorie VI restent à définir. Il faudra donc garder à l'esprit, que les pourvoyeurs étant des gens d'affaires, les conditions d'application de la catégorie VI ne devront pas être à la source d'incertitudes quant au devenir de leurs territoires ni d'une restriction importante de leurs sources de revenus pour qu'ils adhèrent au projet de bonification des TFS en aire protégée de catégorie VI de l'UICN.



*Annexe 1 : Questionnaire de l'entrevue*

## QUESTIONNAIRE

- 1) Selon vous, quel est la vocation des pourvoiries?
  - 2) Dans le contexte des pourvoiries, qu'entendez-vous par la faune?
  - 3) À l'intérieur de votre pourvoiries, que faites-vous en matière de...
    - a) mise en valeur de la faune?
    - b) conservation de la faune?
  - 4) Selon vous, qu'est ce qu'une pourvoirie idéale, et quels changements devraient être apportés à la vôtre pour qu'elle en devienne une?
  - 5) Quels sont les principaux problèmes identifiables à l'intérieur de votre pourvoirie?  
( en lien avec la vocation de conservation et mise en valeur de la faune )
  - 6) Selon vous, qu'est ce qu'une aire protégée?
  - 7) Selon vous, quels seraient 2) les avantages et b) les inconvénients à changer le statut d'une pourvoirie en aire protégée?
- 
- 8) Suite à la présentation d'aire protégée de catégorie VI, que pensez-vous de cette forme d'aire protégée?
  - 9) Quels seraient a) les avantages et b) les inconvénients de cette forme d'aire protégée placée dans le contexte d'une pourvoirie?
  - 10) Aimerez-vous que votre pourvoirie bénéficie de ce statut?
  - 11) Croyez-vous que toutes les pourvoiries devraient être des aires protégées de catégorie VI?

## Questionnaire : Section II

12) Je vais maintenant vous lire quelques énoncés concernant les forêts publiques au Québec. J'aimerais que vous me disiez si vous êtes totalement en accord, partiellement en accord, partiellement en désaccord ou totalement en désaccord. (redonner l'échelle pour chaque énoncé)

- 1 totalement en accord
- 2 partiellement en accord
- 3 partiellement en désaccord
- 4 totalement en désaccord
- 0 NeSaitPas/NeRépondPas

- a) Les opérations de récolte forestières ne doivent pas détériorer le paysage, même dans les cas où cela entraîne des coûts d'opérations supplémentaires.
- m) Lorsqu'une espèce, animale ou végétale, est menacée d'extinction, son habitat doit être protégé, même si cela entraîne une interdiction d'exercer des activités récréatives comme par exemple la chasse, la marche ou la motoneige.
- n) On doit favoriser les forêts naturelles par rapport aux plantations artificielles, même si les plantations produisent beaucoup plus de bois.
- o) L'utilisation des forêts publiques doit répondre aux besoins et aux valeurs des communautés locales plutôt qu'aux fonctions écologiques des forêts, comme la conservation de l'eau, de la faune et de la flore.
- p) La coupe forestière est compatible avec la protection de l'environnement et le respect des autres utilisations de la forêt.
- q) Les communautés locales et autochtones doivent participer à la prise de décision concernant la gestion des forêts publiques.
- r) Lorsque des lieux naturels ont une valeur spirituelle ou culturelle particulière pour les communautés locales et autochtones, il faut éviter l'exploitation forestière de ces lieux.
- s) Les activités des entreprises forestières ne doivent pas compromettre la viabilité économique des entreprises du tourisme, de la chasse et de la pêche.
- t) Le principal rôle des forêts publiques doit être de procurer des emplois aux collectivités locales.
- u) Lorsque l'on intervient en forêt, il faut toujours protéger la qualité de l'eau, la diversité biologique et les sols.
- v) Le Québec doit augmenter la superficie d'aires forestières protégées, même si cela peut entraîner des pertes d'emplois en exploitation forestière.

- w) Les activités de plein air, la chasse et la pêche sont des activités importantes pour les Québécois, et les forêts publiques doivent être aménagées de manière à favoriser ces activités.

13) Nous allons maintenant passer à un autre type de question. Je vais vous nommer trois types d'avantages que l'on peut tirer des forêts. J'aimerais que vous les classiez par ordre d'importance.

- les avantages économiques : emplois, salaires, revenus gouvernementaux, opportunités d'affaires
- les avantages environnementaux : qualité de l'eau, la protection de la faune et de la flore, des habitats, des milieux et de la biodiversité, maintien des processus naturels, ...
- les avantages sociaux : récréation, loisir, chasse, pêche, paysage, culture, spiritualité

14) Toujours concernant ces trois types d'avantages, sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie « pas du tout important » et 10 « extrêmement important », combien donneriez-vous de points selon leur importance, aux avantages économiques ? Environnementaux ? Sociaux ?

_____	économiques
_____	environnementaux
_____	sociaux

Pour compléter le questionnaire, j'ai besoin de quelques informations de base.

a) Dans quelle région êtes-vous situés : \_\_\_\_\_

b) Dans quel groupe d'âge vous situez-vous ?

- moins de 25 ans     25-34 ans     35-44 ans     45-54 ans
- 55-64 ans     65ans et +

c) Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété ?

- Primaire     Collégial et technique
- Secondaire et diplôme professionnel     Universitaire

d) Genre

- Féminin
- Masculin

e) Depuis combien de temps opérez-vous votre pourvoirie? \_\_\_\_\_

f) La provenance de votre clientèle est-elle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale?

g) Croyez-vous que le statut d'aire protégée plairait à votre clientèle?

*Merci d'avoir participé à cette enquête*

*Annexe 2 : Présentation de la catégorie VI des aires protégées de l'UICN*

---

## LES AIRES PROTÉGÉES DE CAGÉGORIE VI -PRÉSENTATION POUR L'ENTREVUE

---

### *Les aires protégées au Québec*

La stratégie sur les aires protégées du Québec (STAO) s'inspire beaucoup des 6 catégories proposées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le Québec s'est engagé à protéger 8% de son territoire pour 2005 et actuellement, 5,8 % est effectivement protégé. On retrouve les catégories suivantes qui correspondent à divers niveaux de protection:

- 1 Protection stricte
- 2 Conservation des écosystèmes et récréation
- 3 Conservation de monument naturel
- 4 Conservation par aménagement actif
- 5 Paysages de conservation et récréation (humanisés)
- 6 Utilisation durable des écosystèmes naturels

Nature Québec et la SÉPAQ ont initié un projet de bonification des territoires fauniques structurés en aire protégée de catégorie VI afin de rendre prioritaire la conservation de la biodiversité dans les territoires fauniques structurés dont les pourvoiries, de manière à assurer leur mandat de conservation et de mise en valeur de la faune et permettre une utilisation durable de ces territoires. La FPQ s'est associée à cette démarche et siège sur le comité provincial.

Pour y arriver, cette démarche propose un concept d'aire protégée plus permissive pour les territoires fauniques structurés reposant sur la Catégorie VI des AP de l'UICN. Les territoires répondant aux critères et objectifs de cette catégorie bénéficieraient donc d'une reconnaissance légale et d'un réel statut de protection.

La FPQ s'est impliquée dans ce projet afin de déterminer si le concept est applicable en pourvoirie et selon quelles conditions. Le cas échéant, la FPQ souhaite pouvoir faire bénéficier les pourvoiries, où ce concept pourrait être mis de l'avant, de la protection que leur conférerait ce type d'AP.

## *Présentation de la catégorie VI*

La catégorie VI est une aire protégée de ressources naturelles gérées qui est définie comme suit :

*Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non-modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté*

Critères à rencontrer:

1. Respect de la définition d'une aire protégée, i.e. *portion de terre et/ ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres.*
2. Organisme de conservation en place (autorité de gestion)
3. 2/3 du territoire doit être dans des conditions naturelles
4. Territoire suffisamment grand pour que les ressources naturelles puissent être utilisées de manière durable sans porter préjudice à long terme à la qualité de l'aire.
5. Meilleures pratiques d'aménagement et développement régional
6. Exclusion des grandes plantations commerciales

Objectifs principaux de gestion de la catégorie VI sont :

- Assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles du site
- Promouvoir des pratiques rationnelles de gestion afin d'assurer une productivité durable
- Protéger le capital de ressources naturelles contre toute aliénation engendrée par d'autres formes d'utilisation du sol susceptibles de porter préjudice à la diversité biologique de la région
- Contribuer au développement régional et national

Objectifs secondaires :

- Protection des espèces sauvages
- Préservation des particularités culturelles et traditionnelles